



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 5 FÉVRIER 2024 À 18H30.**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil a lieu **le lundi 5 février 2024, à 18h30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La Mairesse informe les citoyens présents que la directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Francine Crête procédera à l'enregistrement sonore des délibérations du Conseil pour les besoins de rédaction du procès-verbal.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseiller 5 : vacant
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absences:

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer; Madame Francine Crête, Directrice générale adjointe et greffière adjointe est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque nous avons quorum, la séance est déclarée ouverte par la mairesse, Mme Christine McAleer, à 18h37.

24-02-036

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point 13. Varia :

- 13.2 Règlement 8-2024 établissant le traitement des élus municipaux ;
- 13.3 Collecte des gros morceaux ;
- 13.4 Journée portes-ouvertes ;
- 13.5 Genie in a Bottle ;
- 13.6 Semaine de sensibilisation aux maladies mentales – Soirée d'humour le 8 février 2024.

Et de reporter le point 8.1 « Entraide Mutuelle Sud-Ouest Québec – contrat de services » à la séance du mois de mars.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024.

4. ADMINISTRATION

- 4.1 Approbation des opérations financières;
- 4.2 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de compte finale et mission de procédures convenues;
- 4.3 Approbation des Prévisions budgétaires 2024 - Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent;
- 4.4 Feux de circulation à l'intersection des Routes 138 et 201;
- 4.5 Embauche d'une adjointe à la comptabilité et à l'administration;
- 4.6 Ressources humaines;
- 4.7 Mandat à la firme Dunton Rainville, avocats et notaires relatif aux ressources humaines;
- 4.8 Nomination intérimaire d'un directeur général.

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption du règlement numéro 1-2024 établissant les taux de taxation et de tarification pour les services offerts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2024;
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 86-2024 en regard à l'utilisation de l'eau potable.

6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Report de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Dépôt et approbation du rapport annuel du Bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2023;
- 7.2 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour le « Balayage de rues » 3 ans;
- 7.3 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour le « Marquage et lignage des rues » 3 ans;
- 7.4 Renonciation à l'aide financière du PIQM, Volet 1.4 – Plan des actifs (résolution requise);
- 7.5 Demande d'aide financière dans le cadre du PRIMEAU 2023, Volet 1.2 (résolution requise).

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Entraide Mutuelle Sud-Ouest Québec – contrat de services;
- 8.2 Vente du véhicule « Unité d'urgence » du Service de Sécurité Incendie.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Permis émis au mois de janvier 2024;
- 9.2 Demande d'autorisation pour modifier le profil et l'emplacement du fossé adjacent au 3^e Rang – lot 5 806 513.

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Bibliothèque.

11. COMMUNICATIONS

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

- 12.1 Invitation de l'OBNL Québec Réunifié à signer une lettre ouverte pour les familles québécoises ;
- 12.2 Vélo Québec – Passage de la Petite Aventure les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2024.

13. VARIA

- 13.1 Rue Borden – diminution de la vitesse / dos d'âne.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-02-037

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 janvier 2024.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 janvier 2024 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

24-02-038

4.1 Approbation des opérations financières.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, chacun des membres du Conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions;

D'APPROUVER la liste des opérations financières en date du 5 février 2024, jointe au présent procès-verbal à l'**annexe A**, pour un montant total de 252 921,60\$.

ADOPTÉE

24-02-039

4.2 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de compte finale et mission de procédures convenues.

ATTENDU l'aide financière confirmée par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation le 21 juin 2021 dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), pour un montant de 156 029\$ concernant des travaux à être effectués aux bâtiments municipaux;

ATTENDU la présentation par l'administration municipale en regard des travaux réalisés et des sommes correspondantes pour chacun des bâtiments municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ATTESTER que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités;

DE CONFIRMER que le Conseil municipal entérine la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale telle que présentée ;

DE PRODUIRE la présente reddition de compte finale au ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

ADOPTÉE

18h41 Arrivée du conseiller Stephen Ovans.

24-02-040

4.3 Approbation des Prévisions budgétaires 2024 - Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent.

ATTENDU la réception du budget de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent (OHHSL) pour l'exercice financier de 2024;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE PRENDRE ACTE du dépôt des prévisions budgétaires 2024 de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

24-02-041

4.4 Feux de circulation à l'intersection des Routes 138 et 201.

ATTENDU la résolution no. 18-03-084 demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable de prendre des mesures d'atténuation de risque afin de sécuriser la traverse des piétons et des cyclistes à l'intersection des Routes 138 et 201, à l'angle de la rue Bridge;

ATTENDU la résolution no. 19-11-335 demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'établir un protocole d'entente dans le but d'agir en tant que maître d'œuvre afin d'implanter des feux de circulation à l'intersection de la rue Bridge et des routes 138 et 201;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de prendre à sa charge l'entièreté du projet incluant la gestion du projet;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE DEMANDER au ministère des Transport et de la Mobilité durable de procéder à la résiliation de l'entente 202137 et à la signature d'une nouvelle entente de collaboration portant uniquement sur les activités préparatoires.

ADOPTÉE

24-02-042

4.5 Embauche d'une adjointe à la comptabilité et à l'administration.

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'adjointe à la comptabilité et à l'administration, la Municipalité d'Orms town doit procéder à l'embauche d'une candidate pour ledit poste;

ATTENDU l'affichage et le processus de sélection mené par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**

APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE CONFIRMER l'embauche de Madame Carole Desmarais au poste d'adjointe-administrative selon les termes et conditions convenus avec la Responsable des Ressources Humaines.

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale adjointe et greffière-adjointe et responsable des ressources humaines à signer ledit contrat à intervenir avec Mme Desmarais.

ADOPTÉE

24-02-043

4.6 Ressources humaines

ATTENDU QU'EN vertu du *Code municipal*, dans l'exercice de ses fonctions comme chef exécutif de l'administration municipale, la mairesse a droit, en tout temps, de suspendre un fonctionnaire ou un employé de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la mairesse a suspendu, avec traitement, le Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité le 25 janvier 2024, à la suite d'allégations se rapportant à la conduite de celui-ci dans l'exercice de ses fonctions ;

ATTENDU QUE cette suspension avec traitement vise à permettre la tenue d'une enquête administrative sur lesdites allégations ;

ATTENDU QU'afin de préserver l'intégrité de l'organisation, il y a lieu de maintenir la suspension avec traitement du Directeur général et greffier-trésorier jusqu'à ce que l'enquête administrative à son sujet soit complétée ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse votant en faveur;

D'ENTÉRINER la suspension avec traitement du Directeur général et greffier-trésorier décrétée par la mairesse le 25 janvier 2024.

ADOPTÉE

24-02-044

4.7 Mandat à la firme Dunton Rainville, S.E.N.C.R.L. relatif aux ressources humaines

ATTENDU la nécessité pour le Conseil de prendre action à la suite de la suspension du Directeur général et greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE le Conseil doit faire procéder à une enquête administrative pour déterminer et établir les faits ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**

APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse votant en faveur;

DE MANDATER le cabinet Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. afin de conseiller et assister la Municipalité dans le cadre de la gestion de ce dossier de ressources humaines.

ADOPTÉE

24-02-045

4.8 Nomination intérimaire d'un directeur général

ATTENDU l'absence du directeur général ;

ATTENDU QU'il est du devoir du Conseil de la Municipalité de veiller à la bonne administration de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de ne pas réduire les services qu'elle doit rendre à la population d'Ormstown ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**

APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse votant en faveur;

DE NOMMER Madame Francine Crête, pour occuper les fonctions de directrice générale et greffière par intérim et d'assumer les Rôle, Responsabilité et Tâches (RRT) généralement reconnus et octroyés à cette fonction.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière par intérim à être signataire auprès des institutions bancaires de la Municipalité, soit la banque CIBC et la caisse Desjardins.

ET

D'AUTORISER la directrice générale et greffière par intérim à signer au nom et pour le compte de la Municipalité tout document nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

24-02-046

5.1 Adoption du règlement numéro 1-2024 établissant les taux de taxation et de tarification pour les services offerts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2024.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023;

ATTENDU QU'afin de disposer des sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différents taux de taxation et de tarification pour les services offerts ainsi que leur modalité de paiement pour l'exercice financier de 2024;

ATTENDU les dispositions contenues à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F2.1) et relatives à la possibilité d'imposer différents taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F-2.1) permettant d'imposer une tarification pour financer différents biens, services ou activités;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Shane Beauchamp lors de la séance ordinaire de ce Conseil tenue le 15 janvier 2024.

ATTENDU QUE des copies du présent règlement étaient mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à la majorité des membres du Conseil présents, la mairesse votant en faveur;

Le conseiller Jacques Guilbault votant contre.

QUE le règlement portant le numéro 1-2024, établissant les taux de taxation et de tarification pour les services offerts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2024, soit adopté.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

La mairesse explique les différents taux qui seront facturés pour les services offerts par ledit règlement de taxation pour l'année 2024.

Elle mentionne de nouveau que le rôle d'évaluation pour l'année 2024 a été déposé en novembre 2023 ; ce rôle étant disponible sur le site internet. Des dépliants explicatifs provenant de la FQM sont aussi disponibles à l'entrée de la salle pour les citoyens.

24-02-047 **5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 86-2024 sur à l'utilisation de l'eau potable.**

Avis de motion est donné par le conseiller **Éric Bourdeau** à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement no. 86-2024 sur l'utilisation de l'eau potable.

Le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

6. CONSEIL MUNICIPAL

24-02-048 **6.1 Report de la séance ordinaire du 4 mars 2024.**

ATTENDU QUE la prochaine séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ormstown est prévue le 4 mars 2024;

ATTENDU QU'une élection municipale partielle aura lieu le dimanche 3 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE REPORTER la prochaine séance ordinaire du Conseil au lundi 11 mars 2024;

QU'un avis public à cet effet sera affiché aux endroits prévus sur le territoire et sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

24-02-049 **7.1 Dépôt et approbation du rapport annuel du Bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2023.**

ATTENDU l'exigence de l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* à l'effet qu'une personne agissant comme responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année qui précède;

ATTENDU QUE ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et qu'un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande;

ATTENDU QUE dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur son site Internet, un avis à l'effet qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu à l'article 53.3 du *Règlement*, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** **APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

DE PRENDRE ACTE du dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

D'APPROUVER le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

D'ÉMETTRE un avis public en conséquence et d'afficher ledit bilan sur le site internet de la Municipalité et de le rendre disponible à quiconque souhaitant se le procurer.

ADOPTÉE

24-02-050 7.2 Autorisation d’aller en appel d’offres sur invitation pour le « Balayage de rues » 3 ans

ATTENDU QUE le contrat de balayage annuel des rues vient à échéance le 31 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l’unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

D’AUTORISER l’administration à procéder à un appel d’offres sur invitation pour le balayage annuel de ses rues et chemins, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

24-02-051 7.3 Autorisation d’aller en appel d’offres sur invitation pour le « Marquage et lignage des rues » 3 ans.

ATTENDU QUE le contrat de marquage et lignage annuel des rues vient à échéance le 31 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l’unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

D’AUTORISER l’administration à procéder à un appel d’offres sur invitation pour des travaux de marquage et de lignage à être réalisés à l’intérieur des limites du territoire de la Municipalité, sur son réseau routier local pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

24-02-052 7.4 Renonciation à l’aide financière du PIQM, Volet 1.4 – Plan des actifs

ATTENDU QUE la Municipalité a ratifié un protocole d’entente avec le Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation (MAMH) en date du 21 janvier 2011 dans le cadre du programme PIQM volet 1.4 pour le projet de « Mise aux normes de l’approvisionnement en eau potable » ;

ATTENDU QUE les travaux visés au protocole n’ont jamais été réalisés ;

ATTENDU QUE le coût maximal admissible (CMA) était établi à 2 438 191\$ et que la Contribution du gouvernement du Québec était de 50% du CMA ;

ATTENDU QUE le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) mettra sous peu en vigueur une nouvelle réglementation visant le manganèse et que l’eau des puits de la Municipalité ne rencontre pas cette dernière ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**
et résolu à l’unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

DE RENONCER à l’aide financière octroyée dans le cadre du PIQM, volet 1.4 et d’en informer le ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

24-02-053 7.5 Demande d’aide financière au PRIMEAU 2023, Volet 1.2 pour les travaux de mise aux normes de l’eau potable.

ATTENDU QUE les travaux nécessaires à la mise aux normes de l’eau potable représentent une somme de l’ordre de 15 M\$;

ATTENDU QUE le nouveau programme PRIMEAU 2023 serait plus avantageux pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE la réalisation des plans et devis du projet de même que les activités connexes (études géotechniques, relevés d’arpentage, etc.) est avancée et que les sommes requises ont été affectées à la TECQ 2019-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**

APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme PRIMEAU 2023, volet 1.2 ;

DE CONTINUER la mise en œuvre des critères écoresponsables permettant de maximiser l'aide financière disponible via le PRIMEAU 2023 ;

DE PRÉSENTER au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) la documentation nécessaire quant à la problématique visant l'eau potable et les solutions techniques à mettre en œuvre ;

D'AFFECTER un maximum de dépenses admissibles dans la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉE

Madame McAleer explique l'état de situation en regard aux travaux.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Entraide Mutuelle Sud-Ouest Québec – contrat de services.

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

24-02-054

8.2 Vente du véhicule « Unité d'urgence » du Service de Sécurité Incendie.

ATTENDU QUE l'ancien camion « Unité d'urgence » du Service de Sécurité Incendie a été mis au rancart;

ATTENDU la résolution numéro 24-01-024 autorisant l'administration à procéder à la mise en vente de l'unité d'urgence du Service de Sécurité Incendie par appel d'offres;

ATTENDU QU'une seule offre a été reçue en date du 1^{er} février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**

APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le véhicule « Unité d'urgence » soit vendu à Madame Chantal Laplante au montant de 6 251\$.

QUE le revenu soit imputé au poste comptable 03-015-00-000.

ADOPTÉE

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Liste des permis émis – janvier 2024.

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de janvier 2024.

24-02-055

9.2 Demande d'autorisation pour modifier le profil et l'emplacement du fossé adjacent au lot 5 806 513 - Rang 3.

ATTENDU QU'une demande déposée à la municipalité le 17 novembre 2023 par le propriétaire du lot 5 806 513 afin d'effectuer des travaux de modification du profil et de l'emplacement du fossé situé dans l'emprise municipal du 3^e Rang qui longe le terrain;

ATTENDU QU'une inspection des lieux ainsi qu'une étude de la demande ont été effectuées par le Service d'Urbanisme et le Service des Travaux Publics;

ATTENDU QUE les travaux visent à conserver la largeur de l'accotement de la rue à 0.45 mètres;

ATTENDU QUE les travaux visent de changer la pente du fossé faisant face à la rue de 70 degrés à 40 degrés, et que ceci aura pour effet de réduire l'érosion causée par l'eau, de stabiliser la fondation de la rue et de l'accotement ainsi que de réduire les risques d'accidents;

ATTENDU QUE les travaux visent à changer la largeur du fossé de 2.44 mètres à 4.88 mètres, et que ceci aura comme effet de permettre l'allègement des pentes ainsi que doubler la capacité de rétention d'eau pluviale;

ATTENDU QUE les travaux auront comme effet de relocaliser le centre du fossé présentement à 2.44 mètres de la partie asphaltée de la rue à 3.66 mètres vers la résidence et que ceci nécessite une déviation au début et à la fin du fossé projeté afin d'assurer une continuité avec les fossés situés sur les lots 5 805 984 et 5 806 515 adjacents au lot du demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la municipalité est maître d'œuvre lors de tout travaux d'intervention pour les biens publics et sécurité;

QUE la municipalité se réserve le droit d'intervenir et d'entreprendre en tout temps, des travaux jugés nécessaires;

QUE la municipalité n'est pas tenue responsable pour les dommages ou modifications apportés au fossé lors des interventions;

QUE le propriétaire doit aviser et faire approuver tous plans et projets de modification affectant le fossé; les travaux devant être réalisés entre le 15 avril 2024 et le 15 juin 2024.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Bibliothèque

La Mairesse mentionne les activités pour le mois de février 2024 qui seront tenues à la bibliothèque, soit :

- Concours « Coup de Cœur des usagers », pendant le mois de février, les usagers de la bibliothèque pourront inscrire sur un coupon de participation, leur coup de cœur littéraire. Le 29 février aura lieu le tirage de plusieurs prix. Une liste de tous les « coup de cœur » sera disponible à la biblio, dès le 2 mars.
- La bibliothèque a fait l'acquisition de près de 40 livres de la collection « UNE SYLLABE À LA FOIS ». Celle-ci s'adresse aux enfants qui apprennent à lire ainsi qu'à ceux pour qui cet apprentissage pose des difficultés. L'objectif étant de leur donner confiance et de découvrir le plaisir de lire. Cette collection a été développée par des orthophonistes.

11. COMMUNICATION

Aucun sujet.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

24-02-056

12.1 Invitation de l'OBNL Québec Réunifié à signer une lettre ouverte pour les familles québécoises.

ATTENDU QUE l'OBNL Québec Réunifié, est une organisation rassemblant plus de 1 700 membres dévoués à la cause du regroupement familial ;

ATTENDU QUE cet organisme œuvre pour sensibiliser au sujet des défis et impacts humains liés aux délais de regroupement familial au Québec;

ATTENDU QUE le regroupement familial est une force positive pour toutes les régions du Québec, et non seulement pour les grands centres urbains.

ATTENDU QU'il contribue à une répartition démographique harmonieuse et diversifiée à travers la province, renforçant ainsi le tissu social et économique des communautés locales.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER la mairesse à signer la lettre, démontrant l'engagement de la Municipalité d'Ormstown envers une cause qui touche profondément les communautés et les professionnels à travers le Québec.

ADOPTÉE

24-02-057

12.2 Vélo Québec – Passage de la Petite Aventure les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2024.

ATTENDU le passage sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown de la « Petite Aventure » les 29, 30 juin et 1^{er} juillet, organisé par Vélo Québec voyage ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la Municipalité d'Ormstown autorise le passage de la Petite aventure sur le réseau local de la Municipalité.

QU'un itinéraire de l'événement soit transmis à la Municipalité afin d'assurer la sécurité des participants.

ADOPTÉE

13. VARIA

13.1 Rue Borden – diminution de la vitesse / dos d'âne.

La mairesse mentionne qu'une demande de la part de M. Morin pour réduire la vitesse et installer des dos d'âne sur la rue Borden a été reçue. La demande sera analysée conjointement avec le service des travaux publics.

13.2 Règlement sur la rémunération des élus.

La mairesse mentionne qu'une erreur a été relevée dans le règlement.
Une nouvelle version sera soumise à séance ordinaire du 11 mars 2024.

13.3 Collecte des gros morceaux

La collecte des gros morceaux reprendra le 20 février prochain et aura lieu à tous les 3^e mardis du mois. Un calendrier sera imprimé pour tous les citoyens

13.4 Genie in the bottle et portes ouvertes

Une nouvelle collecte est à venir, probablement au mois de mars, et une porte ouverte aura également lieu par la même occasion afin de permettre aux citoyens de voir les nouveaux véhicules acquis au cours des derniers mois; soit le véhicule électrique et le camion d'incendie. La date est à confirmer et les citoyens en seront informés.

13.5 Semaine de sensibilisation aux maladies mentales

Le jeudi le 8 février prochain aura lieu une activité au CVR afin d'amasser des fonds pour les maladies mentales (campagne annuelle), il s'agit d'une conférence et le coût du billet est de 10\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées à la direction générale qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du Conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Une question est posée et répondue.

24-02-058

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 19h23.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

Francine Crête, Directrice générale par intérim
et Greffière

CERTIFICAT – Je, soussigné, Francine Crête, Directrice générale par intérim et greffière, certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Francine Crête
Directeur général par intérim et Greffière